

Déclaration liminaire de la FSU Mayotte au CENAM 20 Juin,

Monsieur le préfet,

Monsieur le président du conseil départemental,

Monsieur le recteur,

Le 6 juin dernier a eu lieu la dernière journée de mobilisation contre la réforme des retraites. Malgré le passage en force du gouvernement, nous continuons comme le reste de l'intersyndicale au niveau national à dénoncer cette réforme injuste, brutale qui accroît les inégalités salariales, les inégalités sociales, les inégalités entre les hommes et les femmes, qui va nous obliger à travailler deux ans de plus, 64ans. La FSU Mayotte continue également à exiger le maintien de la bonification outremer, l'application à toutes et tous de l'Indemnité Temporaire de Retraite, la revalorisation de la carrière des anciens agents de l'Ex-fonction publique locale de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale de services (AGS); l'indexation des salaires à 53%, l'application du droit commun sur les minimas sociaux etc. Et elle pose une nouvelle fois cette question: à quand l'IRCANTEC pour les contractuel.es de Mayotte? Seul territoire de la République où cette injustice existe.

Juste après la promulgation de la loi sur la réforme des retraites, Emmanuel Macron a repris et amplifié sa réforme de la voie professionnelle. Une réforme qui va toucher 1/3 de nos élèves, qui sont issus des classes sociales les plus défavorisées. Le but, faire travailler rapidement, les plus jeunes et les plus précaires dans les emplois les moins qualifiés, vers les secteurs en tension. Une réforme managériale, qui vise à développer l'apprentissage dans le second degré, qui vise à déscolariser une partie de la jeunesse. Pour appliquer cette réforme, le gouvernement a mis en place le pacte. Le pacte présenté aux enseignants comme une revalorisation est une tromperie. C'est du travail supplémentaire (remplacements de courtes durées, découverte des métiers en 5°, annualisation...). Il s'agit d'un déclassement salarial des personnels signataires. C'est le bras armé de la réforme de la voie pro. Avec la réforme de la voie professionnelle, le gouvernement prévoit la surpression de 80 filières notamment dans les métiers de la relation-client(commerce, vente, accueil), une voie pro menacée!

Le pacte dans la voie générale comme professionnelle, c'est le statut des enseignant.es qui est remis en cause. Cela aura pour conséquence des reconversions chez les professeur.es. Qu'en sera-t-il à Mayotte? Qui peut croire que les jeunes qui ont des difficultés scolaires seront mieux formés par des entreprises qui n'arrivent déjà pas à avoir suffisamment de place pour les prendre en stage? Les professeur.es de la voie professionnelle forment tous les jeunes

(contrairement à l'apprentissage qui est sélective et vit à coups de subventions) à un métier, une formation équilibrée, citoyenne, émancipatrice.

La FSU dénonce plus que jamais, le pacte, la contractualisation du métier d'enseignant et exige en revanche un investissement massif dans l'éducation (plus de professeurs, plus de personnels administratifs, plus d'AED, plus d'AESH, plus de psyEN, plus de personnel d'encadrement, plus de CPE...), la baisse des effectifs dans les classes, plus de constructions scolaires.

Emmanuel Macron avait promis 10 % d'augmentation pour tout le monde, sans contreparties en janvier 2023. Les promesses ne sont pas tenues : ce ne sera pas janvier mais septembre, et ce ne sera ni 10 % pour tout le monde, ni 10 % en moyenne mais 5,5 % en moyenne, soit moins que l'inflation. La revalorisation inédite est donc celle qui va continuer à faire perdre du pouvoir d'achat à une majorité des personnels. C'est un choix politique. Ainsi, nous notons que la loi de programmation militaire prévoit, elle, de consacrer 413 milliards d'€ à la défense nationale. Cette décision est révélatrice des priorités politiques de ce gouvernement qui fait le choix de ne pas financer à hauteur des besoins la Santé, l'Education, la transition écologique, l'égalité professionnelle femmes /hommes, les salaires et l'ensemble des solidarités publiques. Ainsi, dans notre secteur, les 1,9 milliards pour la partie socle de la revalorisation des enseignants sont insuffisants au regard du déclassement salarial et de la crise d'attractivité que subit notre métier. Pour augmenter tout le monde de 10 %, il aurait fallu 3,6 milliards.

Le ministre de la fonction publique vient d'annoncer un dégel du point d'indice de 1.5% le 1^{er} juillet et en janvier 2024.

C'est loin d'être à la hauteur et les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques un.es.

La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agent.es des catégories C et B, passé.es aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat en « one shot » sera versée à la moitié des agents mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale.

Entre 2010 et 2022, la valeur du point d'indice a augmenté de moins de 5 % quand l'inflation, elle, augmentait de près de 20%. Cette situation crée une tension permanente, notamment pour les débuts de carrières des catégories C et B dont un nombre croissant d'échelons sont engloutis par le SMIC à chacune de ses revalorisations en application des garanties du Code du Travail. Il en résulte un tassement inadmissible des grilles créé par la politique menée qui se borne au seul relèvement de l'indice minimum de traitement et à l'entêtement gouvernemental à refuser de revaloriser la valeur du point d'indice de manière conséquente et de distribuer des points d'indice sur l'ensemble de la grille.

Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour !

La crise de l'eau traverse Mayotte depuis des mois et la situation continue de s'aggraver.

Monsieur le recteur nous a précisé en F3SCT qu'à la rentrée, les coupures d'eau auront lieu en nocturne.

Sur les 33 établissements du secondaire, 31 seraient raccordés à un réseau prioritaire (sans coupure d'eau comme les pompiers ou le CHM).

Les deux établissements non raccordés (collège de M'Gombani et de Passamainty) seraient dotés de cuves permettant l'alimentation des toilettes. Pour le lavage des mains du gel hydro alcoolique serait présent, la représentante du SNICS-FSU (infirmière) a rappelle que le gel doit être utilisé sur des mains propres.

Au total 1000 cuves ont été commandées.

Pour le recteur la seule inquiétude serait qu'il n'y ait pas d'eau deux jours d'affilé. Il affirme qu'il n'y aura pas de coupures diurnes, ce qui laissent les représentant.es du personnel sceptiques comme la suite des déclarations sur une petite musique que nous connaissons déjà bien : «c'est la priorité du préfet que tous les enfants puissent aller à l'école donc d'éviter les fermetures diurnes. En cas de coupures d'eau, les cuves ont vocation à prendre le relais mais pas pour la consommation d'eau ni même pour se laver les mains, uniquement pour les toilettes ! la cuve permet de tenir une journée puis fermeture». Alors au moins deux questions se posent :

- Comment alimenter les cuves en eau alors que nous errons précisément en pénurie ?
- Comment les élèves vont-ils se laver les mains ?

Sur le risque de développement d'épidémies, la réponse est «mobilisation des infirmièr.es scolaires». La FSU ne se contentera pas de cette réponse :

- Nous avons le sentiment que la gravité de la situation est sous-estimée. Nous attendons donc une réponse du préfet sur ce sujet.

Ce CENAM porte sur les moyens de la rentrée 2023

À Mayotte, c'est +3201 élèves prévus dans le 1er degré, 1012 dans le second degré. Ce sera avec 150 augmentations de postes dans le second degré. Pour autant les conditions de travail ne s'améliorent pas avec des effectifs dans les classes toujours aussi chargées. DesvE/D (élèves par divisions en moyenne) toujours à 27,1 en collège et 31,5 en lycée. De plus, à Mayotte, la politique enseignante est insuffisante pour créer le recrutement nécessaire pour pourvoir tous les postes nouvellement créés et les remplacements qu'ils induisent. L'histoire récente le démontre. Tant que les mesures préconisées par la FSU Mayotte de déconjugalisation de l'ISG, de développement des asa et d'instauration d'une hausse de l'indexation au moins au niveau de celle de la Réunion ne sont pas appliquées, il ne faut pas espérer d'embellie dans l'attractivité.